



3 août 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu des séances du conseil dans la salle Wilfrid-Machabée, le trois août deux-mille-vingt-six (3 août 2026) à 18 h 30 à laquelle sont présents et forment le quorum:

MMES les conseillères	Annick Laviolette Julie Marchildon Marieeve Nantel
MM. les conseillers	Charles Fleury Jason Proulx Philippe Paul

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Annie Bellefleur, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 24 juillet 2026.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

2. RÉS. 228.08.2026 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Charles Fleury
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
3 AOÛT 2026
À 18 H 30**

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Administration, finances et ressources humaines;**
 - 3.1 Mandat supplémentaire relatif à la préparation et au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des travaux prioritaires prévus au plan d'intervention d'infrastructure du réseau local – Année 3;
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance**

Adoptée

3.1 **RÉS. 229.08.2026**

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE RELATIF À LA PRÉPARATION ET AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES TRAVAUX PRIORITAIRES PRÉVUS AU PLAN D'INTERVENTION D'INFRASTRUCTURE DU RÉSEAU LOCAL – ANNÉE 3

Il est PROPOSÉ par le conseiller Philippe Paul
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le mandat supplémentaire relatif à la préparation et au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre des travaux prioritaires prévus au plan d'intervention d'infrastructure du réseau local – année 3, auprès de la firme Équipe Laurence, le tout conformément à leur offre de services du 13 juillet 2026 au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent.

5. RÉS. 230.08.2026

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Nantel
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 33.

Adoptée

Vicki Emard
Mairesse

Annie Bellefleur
Directrice générale
et greffière-trésorière par intérim

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vicki Emard
Mairesse